

CIMETIERES ET CONCESSIONS FUNERAIRES

MODE D'EMPLOI !

☐ Mardi 5 novembre- Formation à distance

Les cimetières

Les obligations et responsabilités de la commune

Les règles d'aménagement des cimetières

Le caveau provisoire

Le dépositaire

L'ossuaire

Les concessions funéraires

La création des concessions

Les droits et obligations du concessionnaire

Les durées, les superficies, les tarifs des concessions

Le droit à concession et le droit à inhumation dans le cimetière

La rédaction du titre de concession, au sol ou cinéraire

La concession individuelle, ou familiale ou collective et le droit à inhumation

Les modalités de renouvellement de concession, la rétrocession, la conversion et la donation d'une concession

Les concessions échues non renouvelées

Les procédures de reprise de sépulture

Les exhumations

Les vacations de police

Les objectifs

Maîtriser la réglementation relative aux cimetières et aux concessions funéraires

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**CIMETIERES ET CONCESSIONS FUNERAIRES**

Cochez la case correspondante

 Mardi 5 novembre 2024 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation